



**COUR D'APPEL D'AIX-EN-PROVENCE –**

**PROCEDURE D'ACCREDITATION PRESSE**

**Cour d'assises des Bouches-du-Rhône – section 3  
du 17 septembre 2018 14h00 au 19 octobre 2018**

Pour des raisons d'organisation matérielle et pratique, nous vous remercions de renvoyer ce formulaire dûment rempli dès à présent **et avant le lundi 3 septembre** par courriel, accompagné d'une copie scannée de la carte de presse en vigueur ou d'une pièce d'identité en cours de validité (techniciens), à l'adresse suivante :

Adresse électronique : [cathy.manfredi@justice.fr](mailto:cathy.manfredi@justice.fr)  
Téléphone (secrétariat) : **04 86 91 56 91**

Les badges d'accréditation seront à retirer du 10,11, 13, 14 et 17 septembre 2018 de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures, au secrétariat du procureur général, 3<sup>e</sup> étage du palais Monclar de la cour d'appel.

<b>Nom :</b>	
Prénom :	
Carte de presse n° :	Date d'expiration :
<b>Nom du média :</b>	
Adresse :	
Adresse électronique :	
Téléphone :	
Téléphone portable :	
<b>Sera accompagné d'une équipe technique :</b>	Nombre de véhicules :
<input type="checkbox"/> Photographe Nom : Prénom :	Cars SNG :
<input type="checkbox"/> Cameraman Nom : Prénom :	Automobiles :
<input type="checkbox"/> Technicien Nom : Prénom :	Autres (préciser) :
	Contraintes techniques dont il serait nécessaire de tenir compte :
<b>Règles fixées par la cour d'appel:</b>	
- Autorisation de photographier et filmer l'entrée de la cour d'appel, la salle des pas perdus du palais Monclar,.	
- Autorisation des prises de vues de la salle d'audience avant l'ouverture des débats (salle ouverte à cette fin à 13 heures) avec prises de vues à distance des scellés	
- Interdiction de filmer les magistrats et fonctionnaires de la Cour sauf autorisation expresse de ces derniers et ce avant l'ouverture des débats seulement	
- Interdiction de prise de vues des accusés	
- Nécessité de leur accord pour les prises de vue des parties civiles et des avocats	
- Autorisation des téléphones portables <u>sur mode silencieux</u> , ordinateurs et Nagra dans la salle d'audience.	
-	

Je certifie que les informations données ci-dessus sont exactes et complètes. Une fausse déclaration m'exposerait à un refus d'accréditation sans préjudice des poursuites pénales prévues par la législation française.

Date et signature de l'intéressé(e) :

--